



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Préservation des sentiers bleus de la forêt de Fontainebleau

Question écrite n° 44775

Texte de la question

Mme Sylvie Bouchet Bellecourt attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique, chargée de la biodiversité, sur la préservation des sentiers bleus de la forêt de Fontainebleau. La forêt de Fontainebleau est précieuse pour ses habitants et pour ses visiteurs. C'est un patrimoine naturel fabuleux à découvrir avec respect et bienveillance. Depuis la fin des restrictions sanitaires, un regain des activités extérieures a été observé dans le Sud Seine-et-Marne où de nombreux visiteurs profitent du cadre exceptionnel de cette forêt, une dynamique favorable à l'économie locale qui ne doit pas dégrader le paysage. La cohabitation entre les randonneurs et les cyclistes est une querelle de longue date. À ce titre, le travail effectué par l'Office national des forêts et la *Mountain Bikers Foundation* de Fontainebleau sur la création de pistes réservées aux VTT a été dans le bon sens et doit se poursuivre. Le partage de l'espace se doit d'être le plus respectueux possible. Avec plus d'un millier de km de sentiers, les randonneurs et VTTistes sont bien servis. Pour autant, le respect des sentiers bleus créés au XIX^e siècle pour faciliter la découverte du massif suscitent toujours des inquiétudes, en matière de sécurité d'une part où l'étroitesse des chemins ne permet pas un partage sécurisé de l'espace. Mais il existe également une inquiétude sur la préservation de la forêt dans le cadre du respect du cahier des charges très strict de sa candidature à l'UNESCO. Ces sentiers historiques doivent pour cela être exclusivement réservés aux randonneurs. C'est la raison pour laquelle elle appelle son attention sur la nécessité de trouver une solution rapide et respectueuse des tous les acteurs pour ne pas dénaturer ce magnifique site.

Texte de la réponse

Les sentiers de la forêt de Fontainebleau représentent un patrimoine exceptionnel s'agissant des tous premiers sentiers balisés destinés à la fréquentation touristique. Ils sont, à ce titre, un des éléments de la démonstration de la valeur universelle du domaine de Fontainebleau que l'association porteuse du projet de sa labellisation au patrimoine mondial de l'Unesco a mis en évidence dans son dossier de candidature. Cette fréquentation touristique, de proximité ou d'origine plus lointaine, évolue fortement, notamment par rapport aux moyens de déplacements utilisés. Elle peut poser des problèmes de coexistence ou d'impact sur le milieu naturel, notamment au regard du risque érosif. La secrétaire d'État chargée de la biodiversité soutient pleinement la démarche forêt d'Exception mise en œuvre par l'Office national des forêts avec la forte implication des collectivités pour gérer ce sujet. Dans ce cadre, une commission a été créée en 2021 sur l'usage du vélo. L'objectif est de réaliser une carte des itinéraires autorisés et d'en exclure les itinéraires où seule la pratique de la randonnée pédestre est possible pour des questions de sécurité, en raison de l'étroitesse des sentiers. Des sentiers réservés à chaque usage ont été créés à partir de 2018 pour proposer en particulier une offre de circuit VTT adaptée et respectueuse du site fragile que représente la forêt de Fontainebleau.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Bouchet Bellecourt](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44775

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : [Biodiversité](#)

Ministère attributaire : [Biodiversité](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2022](#), page 1434

Réponse publiée au JO le : [12 avril 2022](#), page 2377